



## TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Traction

Montreuil, le 30 juin 2022

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

## LA DIGNITÉ N'EST PAS UNE OPTION !

**Passé les déclarations de bonnes intentions et les effets de manche, la Direction refuse toujours de gérer une véritable politique d'entreprise en faveur de la mixité et de l'égalité.**

**Les échanges, lors de la réunion des femmes des métiers de la Traction organisée par la Fédération CGT des cheminots, ont mis en exergue les conséquences de ce mépris.**

Sous couvert de profits et de rentabilité, la Direction augmente la productivité dans les roulements sans intégrer les pauses physiologiques.

La Fédération CGT des cheminots pointe des revendications fortes concernant l'amélioration de l'organisation du travail. Des pauses d'une durée minimale de 20 minutes doivent être prévues toutes les 2 heures.

### UNE ORGANISATION DU TRAVAIL DÉPLORABLE

Les femmes de la Traction ont exprimé les dégradations des conditions de travail qu'elles subissent...

*« Lorsque je prépare ma journée de service, il faut que je réfléchisse à quel moment j'aurai le temps de passer aux toilettes pour me changer. »*

*« Pendant ma journée de service, je m'empêche de boire ou ne bois pas à ma soif car je sais que ça va être compliqué d'aller aux toilettes, ce qui génère régulièrement des infections urinaires. »*

*« C'est tellement compliqué d'avoir ses règles quand on est conductrice de train que je suis un traitement médical qui m'évite de les avoir mais qui met ma santé en danger. »*

Comment peut-on entendre de tels témoignages au XXI<sup>e</sup> siècle ? C'est un scandale ! Voilà la réalité du quotidien des conductrices...

Au lieu d'apporter de réelles solutions, la Direction propose aux conductrices de tester des culottes menstruelles parce qu'elles sont écologiques puisque lavables, non toxiques puisqu'en fibres naturelles et pratiques puisque utilisables pendant plusieurs heures ! Une hérésie !

### UNE MAUVAISE RÉPONSE À UN VRAI PROBLÈME

L'ineptie des culottes menstruelles témoigne d'une hypocrisie insupportable de la Direction à l'égard des femmes visant à dissimuler les difficultés d'accès aux sanitaires et une organisation du travail tournée entièrement vers un objectif économique. La direction de la Traction, fière de développer Atout conduite, un programme qui permettrait « de faire de la conduite des trains un atout de performance et une fierté d'entreprise », cache une instrumentalisation du quotidien des femmes pour satisfaire une obsession de productivité. Rien d'innovant !

Elle fait mine d'entendre les problèmes des conductrices et des conducteurs, notamment sur les temps de retournement trop courts, les pauses physiologiques inexistantes ou encore la complexité d'accéder aux sanitaires car ils sont insuffisants, inaccessibles ou encore « carmillonnés ».



Avec l'appui de son réseau Mixité, elle développe toute sorte de gadgets pour dissimuler l'absence de politique sur le sujet... Les culottes menstruelles permettraient ainsi de conduire pendant 8 heures sans gêne pour les femmes.

### **LA CGT ORGANISE LA LUTTE À CHAQUE INSTANT**

Alors que le président du comité de groupe SNCF a signé un accord « *Women's international rights* » qui engage la Direction à améliorer les lieux de vie au travail notamment en installant des sanitaires pour les femmes, la politique de l'entreprise ne le met pas en œuvre.

La Fédération CGT des cheminots interpelle donc les directions responsables à tous les niveaux : local, national et européen.

Lors du dernier comité d'entreprise européen, la Fédération CGT a rappelé que les femmes ont le droit au respect et à la dignité où qu'elles se trouvent dans le monde. Le groupe SNCF a un devoir d'exemplarité, d'autant plus qu'il est signataire d'un accord européen.

### **LA MATERNITÉ... UN PROBLÈME POUR LA DIRECTION ?**

Les directions, tout comme la médecine du travail, informent partiellement les femmes conductrices de leurs droits spécifiques. Ceci est un réel obstacle à leur bonne intégration dans le métier. Aucune consigne ne protège les conductrices enceintes. Tantôt elles peuvent conduire plusieurs mois après la déclaration de la grossesse, au risque d'événements dramatiques possibles pour la mère et le fœtus, tantôt la Direction les incite à se déclarer en maladie faute de savoir où les employer.

Pour la CGT, la conductrice enceinte doit être protégée pendant sa grossesse, et son retour à la conduite après le congé maternité doit être garanti. Cela doit être un droit absolu et non pas une faveur accordée aux femmes.

Pour la CGT, les postes de travail doivent être adaptés depuis la déclaration de grossesse jusqu'à la reprise complète du travail après l'accouchement, y compris durant la période d'allaitement.

**Ce temps doit être pris en compte pour le calcul des bonifications de conduite pour les conductrices.**

**Dans le GPU SNCF, les inégalités persistent et se creusent en matière de déroulement de carrière, de parcours professionnel. Elles vont s'accroître avec la mise en œuvre du nouvel accord Classifications et rémunérations.**

